



ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030
PRÉFIGURATION CONTRAT DE VILLE

DOCUMENT DE PRÉMAIL

1	<u>PRÉAMBULE</u>	2
2	<u>PROCESSUS DE PRÉFIGURATION</u>	3
2.1	PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	3
2.2	METHODE DE PREFIGURATION ET COMMUNICATION	3
3	<u>GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE</u>	5
4	<u>LES AXES STRATÉGIQUES ET LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</u>	6
5	<u>LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE</u>	7
5.1	PILOTAGE ET ANIMATION DE LA PRÉFIGURATION	7
5.2	PARTICIPATION DES HABITANTS	9
6	<u>FINALISATION DU CONTRAT DE VILLE</u>	9
6.1	SOMMAIRE DU PROCHAIN DOCUMENT-CADRE CDV	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

DOCUMENT DE TRAVAIL

1 PRÉAMBULE

La Politique de la Ville est une **politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés** et leurs habitants. Elle vise à **réduire les écarts de développement** au sein des villes, à **restaurer l'égalité républicaine** dans les quartiers défavorisés et à **améliorer les conditions de vie** de leurs habitants.

Elle se traduit en un **Contrat de Ville** élaboré sur la base d'un **projet de territoire partagé**, qui comprend :

- Des **priorités du territoire** : emploi, éducation, parentalité, accès aux droits, etc...
- Un **périmètre d'intervention** : Pifano – Les Marines.

Dans le cadre de la **réforme de la Politique de la Ville**, une nouvelle **géographie des quartiers prioritaires** de la ville (QPV) et un nouveau **Contrat de Ville** seront mis en place **en 2024**, dans le cadre du **plan « Quartiers 2030 »**.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des **Contrats de Ville 2024–2030** apporte des éléments concernant le **calendrier** de cette nouvelle contractualisation entre le territoire et l'État :

- Le décret fixant la **liste des quartiers prioritaires** de la ville (QPV).
- Lancement AAP Transitoire 2024 - Cet appel à projets se situe donc dans un contexte de transition pour l'année 2024, afin d'initier de nouvelles réflexions à la suite de l'évaluation du Contrat de Ville menée en 2022 et des concertations menées en 2023 avec les habitants.
- Le nouveau Contrat de Ville aura une **durée de 6 ans**, avec une **actualisation prévue en 2027**.

Une politique de la ville renouvelée :

- Développer les financements pluriannuels
- Recourir davantage aux subventions de fonctionnement pour les petites associations
- Rendre les contrats de ville plus opérationnels et resserrés autour de projets coconstruits avec les habitants
- Soutenir l'investissement (financement État et Banque des territoires)
- La transition écologique (Mobiliser les habitants sur ces sujets et leur donner les moyens d'agir)
- Possible mobilisation du fonds vert pour les QPV
- Soutenir la création d'un CRPV -Centre de ressource Politique de la Ville

2 PROCESSUS DE PRÉFIGURATION

L'État, la communauté de communes Sud Corse et la commune de Portivechju s'engagent chacun pour ce qui le concerne, à désigner un correspondant chargé de piloter la démarche d'élaboration du contrat de ville et de suivre ses différentes étapes.

Les correspondants sont chargés de l'animation d'une équipe projet composée de principaux partenaires du contrat et en charge de la préparation des différents comités.

- ✓ **Comité de rédaction** : État – Communauté de communes - Commune

2.1 Planning de mise en œuvre

Les grandes étapes de la construction de ce Contrat de Ville doivent être réalisées au cours du premier semestre 2024 afin d'envisager une contractualisation pour le mois d'octobre 2024.

- 1- Travail interne à l'État, la CCSC et la Commune
- 2- Circulaires nationales
- 3- Constitution du comité de pilotage (CoPil), du comité technique (CoTech) et des groupes techniques thématiques (GTT)
- 4- Élaboration du diagnostic et validation des orientations stratégiques par le comité de pilotage
- 5- Organisation de temps de concertation interacteurs par quartier /secteur prioritaire et de veille : partenaires institutionnels, acteurs associatifs, conseil citoyens - habitants ...
- 6- Co-construction d'un plan d'action et engagements de droit commun
- 7- Recueil des données mises à jour concernant les quartiers
- 8- Analyse les forces / faiblesses / opportunités / menaces
- 9- Rédaction du document contractuel "au fil de l'eau" (au fur et à mesure de l'évolution du projet)
- 10- Validation du comité de pilotage
- 11- Formalisation et signature

2.2 Méthode de préfiguration et communication

Il est indispensable d'élaborer un diagnostic complet sur le périmètre. Cette réalisation participative organisée en groupe de travail thématique (GTT) aborde les enjeux sociaux et économiques.

Les différentes étapes du diagnostic sont décrites ci-après et devront être mises en œuvre dans le cadre d'une large concertation citoyenne, initié en juillet 2023, et qui se poursuivra dans les prochains mois.

- Recensement des données existantes (cartographie) sur le territoire et dans le QPV
- Réalisation d'un benchmark local, territorial et national s'appuyant sur les circulaires
- Proposition d'un état des lieux recensant les points forts, freins, les ressources
- Co-construction du futur CDV avec les acteurs locaux, les habitants et les partenaires (visites de terrain, groupes de travail, ateliers collectifs ...)
- Mise en œuvre d'une gouvernance permettant d'avancer collectivement
- Mise en place de groupes de travail sur les différentes thématiques en présence des acteurs (porteurs de projets)

Divers groupes de travail se sont déjà réunis afin de mettre en place les méthodes de co-construction attendues.

- Jeunes 16-23 ans en décembre 2023 (GTT menés sur l'année 22-23)
- Cohésion sociale – animation de proximité
- Développement économique, emploi, formation, entrepreneuriat
- Réussite éducative – Parentalité
- Accès aux droits - Services publics

D'autres GTT auront à se réunir dans les prochains mois (entre mars et juillet 2024).

- Habitants
- Santé
- Jeunes 12-17 et 18-29 ans
- Acteurs + habitants
- Signataires
- Acteurs + habitants
- Cohésion sociale – animation de proximité
- Développement économique, emploi, formation, entrepreneuriat
- Réussite éducative – Parentalité
- Accès aux droits - Services publics (Pacte des solidarités)
- Réactivation du comité local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)
- Cadre de vie et habitat

Les GTT définissent pour chaque orientation ou objectif stratégique un plan d'action et formalisent les engagements de droit commun. Une restitution de ces GTT sera établie.

3 GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

Carte d'identité du périmètre

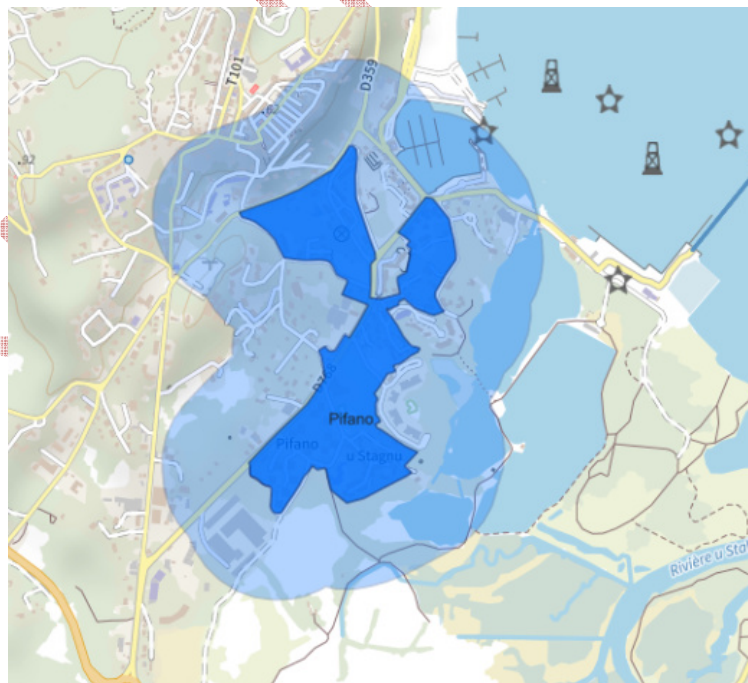
Population 1 100 habitants dont 797 sur Pifano (données INSEE 2018)

Actions menées

- Construction d'une nouvelle école maternelle
- Construction d'une maison de quartier (MdQ)
- Construction d'un City-stade
- Aménagements extérieurs (stationnement, espaces verts, luminaires, circulation)
- Rénovation énergétique des logements
- Ouverture de la maison France Service
- Appel à projets 2023 avec 18 porteurs pour 23 actions

À venir :

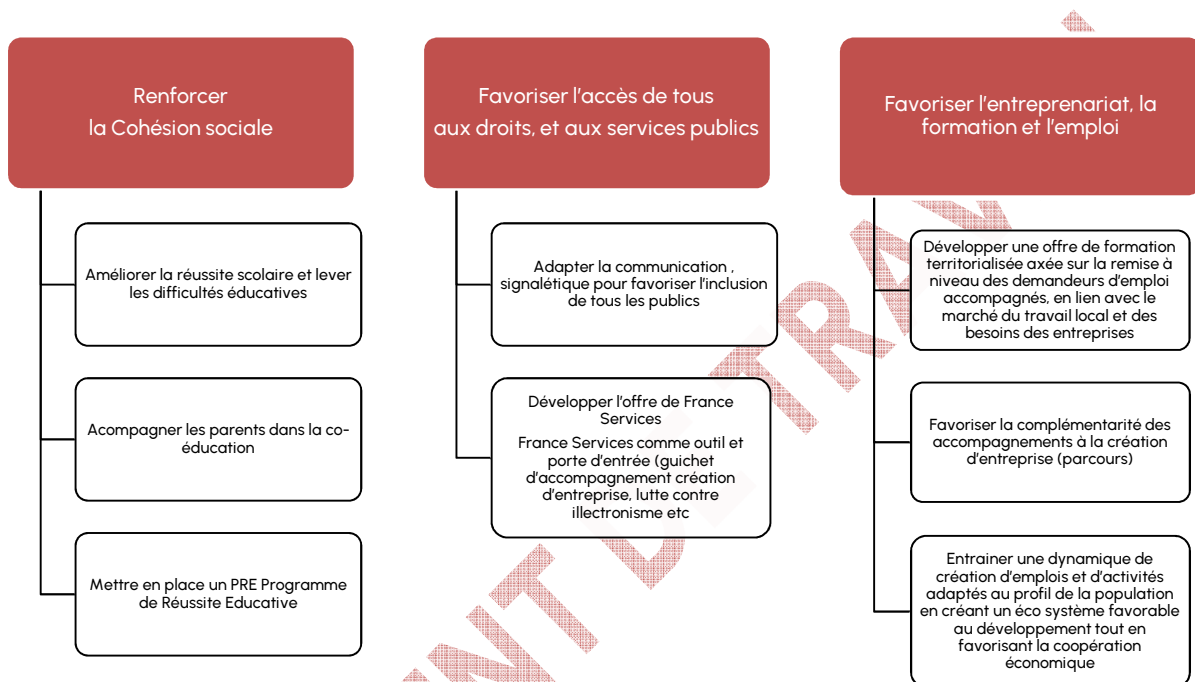
- Requalification de l'école actuelle
- Création d'une nouvelle voie d'accès
- ITI, Longu Maru, Da bastionu à bastionu, ...
- Appel à projets « contrat de ville transitoire 2024 »



4 LES AXES STRATÉGIQUES ET LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Ce Contrat de Ville s'articule autour de trois axes stratégiques.

- Renforcer la cohésion sociale
- Garantir l'accès de tous aux droits et aux services publics
- Favoriser l'entrepreneuriat, la formation et l'emploi



➤ Renforcer la cohésion sociale

- Scolarité
- Parentalité
- Animation de proximité
- Santé

➤ Garantir l'accès de tous aux droits et aux services publics

- Accès aux droits – Services Public – Accompagner les habitants (émancipation des habitants)
- France Services comme porte d'entrée pour d'autres services intra communaux

➤ Favoriser l'entreprenariat, la formation et l'emploi

- Favoriser l'accès à l'emploi, à l'éducation et à la formation, lever les obstacles à l'insertion professionnelle
- Développer une offre de formation territorialisée axée sur la remise à niveau des demandeurs d'emploi accompagnés, en lien avec le marché du travail local et les besoins entreprises
- Lever les freins à l'emploi, en particulier pour faciliter l'accès à l'emploi des femmes en développant : l'offre de modes d'accueil de jeunes enfants en quantité et en variant les formes, l'accès à la mobilité, l'offre linguistique

Entraîner une dynamique de création d'emplois et d'activités adaptée au profil de la population en créant un écosystème favorable au développement tout en favorisant la coopération économique

5 LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

5.1 PILOTAGE ET ANIMATION DE LA PRÉFIGURATION

➤ **Rappel circulaire du 04 janvier 2024**

- Animation de la préfiguration par les 3 parties prenantes
- Mobilisation du droit commun en faveur des associations qui ouvrent pour les QPV et leurs habitants
- Mobilisation des fonds européens (FEDER, FSE, ITI ...)
- Engagement des signataires à contribuer aux orientations stratégiques du CDV de manière opérationnelle et la **mobilisation du monde économique et des acteurs de l'emploi**
- CoPil – Bilan annuel associant l'ensemble des partenaires et signataires du Contrat de ville

La gouvernance du Contrat de Ville est organisée autour de diverses instances durant toute la période 2024/2030.

Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage (CoPil) constitue le niveau stratégique et politique du contrat, il est co-présidé par le Maire de la Commune, Le Président de la Communauté de Commune et le Préfet.

Son rôle consistera à la formalisation du contrat de ville. Il aura comme mission principale le **pilotage, la validation, le suivi et l'évaluation de ce contrat**.

Il sera notamment composé des partenaires signataires (liste non exhaustive), à savoir :

- L'État
- La Commune de Portivechju
- La Communauté de Communes Sud Corse
- La Collectivité de Corse
- L'Office Public de l'Habitat
- Le Ministère de la Justice
- Le Rectorat
- L'Agence Régionale de Santé
- Les Bailleurs sociaux
- Caisse d'Allocations Familiales
- France Travail
- Chambre de commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers
- ...

La circulaire du 04 janvier décline la mobilisation partenariale élargie à l'échelle du territoire.

Le Maire doit être « au cœur de l'élaboration des contrats de ville, dans le respect des compétences des communes et EPCI en matière de politique de la ville ».

L'ensemble des acteurs publics et privés doit être mobilisé.

La signature des partenaires doit être assortie d'engagements concrets afin de créer des synergies entre les différentes initiatives qui seront mises en place et pour l'atteinte des objectifs de ce nouveau contrat de ville.

Comité technique

Le comité technique (CoTech) est co-animé par le Maire de la Commune, Le Président de la Communauté de Commune et le Préfet.

Il prépare les décisions et assure le suivi. Il organise les différents groupes de travail thématique (GTT).

Ses prérogatives sont de :

- Établir un diagnostic actualisé
- Clarifier et ajuster les stratégies
- Définir les objectifs à atteindre à l'échéance du contrat
- Établir un plan d'action actualisé chaque année
- Renforcer la qualité du partenariat

Le comité technique mobilise les acteurs concernés dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.

5.2 PARTICIPATION DES HABITANTS

Rappel circulaire du 04 janvier 2024

« La participation citoyenne doit être systématiquement prise en compte pour l'élaboration des contrats de ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie des contrats de ville »

- Prendre en compte le contexte local afin de s'appuyer sur les démarches existantes qui fonctionnent (ex : Conseil Citoyens, collectifs d'habitants ...)
- Favoriser la rencontre et la mixité des publics par l'intermédiaire du Conseil citoyen commun Pifano + Les Marines
- Renouveler entièrement le CC
- Impliquer les jeunes dans le CC

Définir un cadre formel de la participation des habitants tout au long de la contractualisation

- Mobilisation des citoyens QPP
- Moyens de fonctionnement
- Modalités de mise en œuvre
- Outils d'évaluation

6 FINALISATION DU CONTRAT DE VILLE

La Commune de Portivechju s'engage à transmettre au Préfet un dossier complet portant sur le projet global, contenant tous les éléments permettant la finalisation du contrat de ville, dans la perspective d'une présentation au comité de pilotage.

Date de signature définitive : Octobre 2024